

DECRET N° 2000-307 DU 3 JUILLET 2000

Chargeant **Monsieur** Joseph H. GNONLONFOUN
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim de
Monsieur Kolawolé A. IDJI, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération, pour compter du 02
juillet 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU** la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU** le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- VU** le décret n° 2000-305 du 30 juin 2000 chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi. de l'intérim du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement pour compter du 30 juin 2000.

DECRETE

Article 1er : Pour compter du 02 juillet 2000, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Kolawolé A. IDJI ;

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 3 Juillet 2000

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan,
du Développement et de la Promotion de l'Emploi.



Bruno AMOUSSOU

Ampliations : PR 6 - AN4 - CC2 - CS2 - CES2 - HAAC2 - CENA2 - MAEC4 -
MJLDH4 - SGG4- Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1